Nouvelles du Parlement

LE GROUPE DES REFORMES SOCIALES

Paris, 17 janvier. — Le groupe des réformes sociales s'est réuni sous la présidence de M. Millerand. Après avoir décidé qu'il examinerait dans un délai rapproché le projet sur le statut des fonctionnaires le groupe a résolu d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine séance le projet de loi ayant pour objet de compléter la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire.

A LA GAUCHE RADICALE

Paris, 17 janvier. — Le groupe de la Gauche radicale s'est réuni sous la présidence de M. Chapuis.

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Chapuis a prononcé une allocution dans laquelle il a examiné les diverses réformes à l'ordre du jour.

Le programme du Gouvernement sera soutenu par le groupe qui lui laissera également toute son initiative dans la question du Maroc.

Après de brèves explications de M. Labori sur la réforme des conseils de guerre, le groupe a décidé d'ajourner au moment où ce projet viendra en discussion devant la Chambre, l'examen approfondi de la question.

COMMISSION DE LEGISLATION FISCALE

Paris, 17 janvier. — La commission de législation fiscale, réunie sous la présidence de M. Pelletan, a pris ses dispositions en vue de la reprise de la discussion du projet de l'impôt sur le revenu et dans laquelle de nombreux orateurs se sont fait inscrire.

La commission a donné mandat à son rapporteur, M. René Renoult, d'étudier les contre-projets et amendements qui ont déjà été déposés et qu'il examinera dans une prochaine séance.

Elle a également chargé son rapporteur d'introduire dans le texte de son projet de très légères modifications sur lesquelles il s'est mis d'accord avec le gouvernement.

LE SECRET DE L'ALCHIMISTE

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

Nouvelles révélations sur l'ingénieur. — L'opinion de M. Janesich. — Une proposition trop habile. — Lord Armstrong croit toujours. — M. Wernher préméditait-il un coup de Bourse ?

Paris, 17 janvier. — M. Janesich, auteur d'un ouvrage sur les diamants, a reçu la visite de Lemoine. Celui-ci lui demandait 2.000 francs pour construire son four. Il ne les lui donna point. Il le revit cependant, plus tard, quand le prétendu chimiste s'était abouché avec M. Wernher.

— Il m'invita gracieusement à déjeuner, dit M. Janesick, puis sans crier gare, et jugeant sans doute la place conquise, il me pria de mettre à sa disposition la somme de 10.000 livres (soit 250.000 francs) pour la déposer entre les mains d'agents de change.

— Je donnerai ensuite, ajouta-t-il, l'ordre de vendre 10.000 ou 20.000 actions de la De Beers, à découvrir, et le jour suivant, je publierai dans les journaux le texte du contrat qui me lie avec M. Julius Wernher.

Dans l'esprit de Lemoine, cette publication ne pouvait manquer de causer la plus vive émotion parmi les porteurs de titres de la De Beers et était de nature à occasionner une baisse de plusieurs centaines de francs par titre. Il y avait là de quoi réaliser une véritable fortune.

Henri Lemoine me conduisit ensuite, 82, rue Lecourbe, où, dans la cour, sous un hangar de petites dimensions et dans une pièce fermée à clef, il me montra un four d'une hauteur approximative de 2 m. 50 sur 1 m. 50 de largeur et de profondeur.

— C'est là, me dit-il, que j'ai fait les expériences qui ont convaincu M. J. Wernher. Je les recommencerais volontiers devant vous, mais des conditions spéciales contenues dans le traité qui me lie avec l'administration de la De Beers m'interdisent formellement de le faire, comme elles me défendent, au surplus, toutes expériences ultérieures.

Sur ces mots, croyant avoir pris un conte des Mille et une Nuits et non une conversation sérieuse, je rentrai chez moi, troublé mais non convaincu, et je ne donnai aucune suite aux propositions de Henri Lemoine. Réflexion faite, en effet, cette double hypothèse prit corps dans mon esprit : si le contrat qui liait Lemoine à M. Wernher était authentique et véridique, la fabrication des diamants constituait une supercherie ; si la fabrication était exacte, M. Lemoine n'avait nul besoin de tenter un coup de Bourse pour réaliser de très appréciables bénéfices.

M. Wernher voulait-il spéculer ?

Le traité de Lemoine et de Wernher n'avait-il pour but que de permettre à ce dernier de spéculer ?

L'intention qu'avait eu Lemoine de tenter un coup de Bourse à l'aide du traité qui le liait à M. Julius Wernher est intéressante à plus d'un titre, d'abord parce qu'elle prouve le peu de confiance que Lemoine avait dans sa prétendue découverte et ensuite parce qu'elle a des analogies bizarres avec les bruits qui circulent dans le monde des affaires et que nous reproduisons sous toute réserve :

— Prenez-vous, m'a-t-on dit, M. Julius Wernher pour un naïf ?

— Pas le moins du monde.

— Croyez-vous que cet homme, le Roi du Diamant, a pu croire une seconde que Lemoine fabriquait de véritables diamants dans son modeste four de la rue Lecourbe ?

— Il semble qu'il y a cru ; sinon, comment aurait-il donné bénévolement 1,600,000 francs à Lemoine ?

— Comment ? Mais parce que ce million et demi mis à feu devait lui rapporter dix, vingt, trente fois autant.

— Par la fabrication du diamant ?

— Pas du tout. La De Beers était à un cours très élevé ; M. Julius Wernher pouvait vendre, non seulement les cinquante mille actions qu'il possédait, mais un bien plus grand nombre encore à découvert et, le jour où il aurait jugé que le paquet vendu était insuffisant, il aurait habilement fait savoir qu'un ingénieur avait trouvé le moyen de fabriquer des diamants dont la limpidité trompait les meilleurs experts ; on aurait découvert aussitôt que M. Julius Wernher, gouverneur de la De Beers, commanditait cet ingénieur, ce qui aurait été une preuve plus que suffisante de la réalité de la découverte, et M. Wernher, profitant de la panique des porteurs d'actions, rachetait à bas prix tout ce qu'il avait vendu en hausse, et même bien plus encore, puis il démontrait sans peine qu'il avait été trompé, que la découverte était fausse, et les actions, du même coup, remontaient à un cours raisonnable. M.

Voilà ce que l'on dit ; sir Julius Wernher pourra bientôt, sans nul doute, prouver que tous ces bruits ne sont que de malveillantes hypothèses.

Les diamants de lord Armstrong

UNE EXPERTISE

Le « Daily Chronicle » annonce que les diamants remis mardi dernier par lord Armstrong à son correspondant à Monte-Carlo sont arrivés hier à Londres et ont été immédiatement soumis à plusieurs experts.

Le premier expert a déclaré que le premier diamant était du véritable diamant ; c'est du boart que l'on emploie pour polir après l'avoir réduit en poudre ; on ne peut le tailler. Le brillant vaut environ quatre shillings le carat ; on en trouve à l'état naturel dans les mines, avec les cristaux, et, selon toute apparence, celui-ci est absolument semblable à ceux produits dans l'Afrique du Sud.

Pour le petit brillant, le même expert a dit :

« C'est certainement un diamant naturel, il possède exactement le même grain que ceux que nous manipulons tous les jours ; il est d'une petite valeur et, commercialement, il ne vaut que quelques shillings. »

Les autres experts ont tous été d'accord pour déclarer que les deux brillants étaient des diamants et que, s'ils avaient été fabriqués artificiellement, ils étaient si semblables aux produits naturels qu'il était impossible de discerner aucune différence.

A-t-elle été empoisonnée ?

Avant de mourir, une jeune fille accuse des amis chez qui elle vivait de l'avoir empoisonnée — Le Parquet, saisi de l'affaire, ouvre une enquête

Paris, 17 janvier. — Le parquet de la Seine s'occupe d'une affaire délicate. Plusieurs personnes sont accusées d'avoir empoisonné une jeune femme de trente-trois ans, Mlle Charlotte Vaillot, originaire du Mans, et dont les parents habitent avenue Principale, au Pré Saint-Gervais.

Voici les faits tels qu'ils ont été exposés par les parents de la jeune femme dans la plainte qu'ils ont déposée :

M. et Mme Vaillot vivent dans une coquette villa de la banlieue Est. Leur fille, elle, vivait dans sa ville natale, auprès de sa grand'mère. A la mort de cette dernière, survenue il y a trois ans, Mlle Vaillot voulut, par affection pour la défunte, continuer à habiter sa maison. Ses parents accédèrent à son désir et lui servirent une rente mensuelle. Restée seule, elle fit la connaissance d'un ménage avec lequel elle se lia rapidement. Les relations devinrent même si étroites que, quelques mois plus tard, les nouveaux amis de la jeune femme l'amenèrent à contracter une assurance-vie à leur profit ; eux-mêmes en firent autant de leur côté.

Si Mlle Vaillot mourait la première, l'entre partie touchait le montant de l'assurance et réciproquement.

La nouvelle existence de la jeune femme semblait ne devoir être jamais troublée ; elle passait presque toutes ses journées en compagnie de ses amis, lorsque, brusquement, ces derniers lui firent grise mine. Cependant, le 9 janvier dernier, Mlle Vaillot dîna chez eux. Mais, rentrée le soir à son domicile, elle fut prise d'un violent et inexplicable malaise, d'intolérables maux d'estomac. Elle eut des déjections abondantes et fit venir un médecin. En même temps, elle avisait télégraphiquement sa mère de son état.

Celle-ci accourut immédiatement et trouva sa fille très gravement malade. Le médecin, qui avait été appelé auprès d'elle au premier moment, ne put se prononcer sur son cas.

Mlle Vaillot supplia alors sa mère de la ramener en toute hâte à Paris, voulant, disait-elle, mourir auprès des siens. Au cours du voyage, la malade, questionnée par sa mère sur sa bizarre indisposition, se renferma dans un mutisme absolu. Mais arrivée dans la villa de ses parents, elle les appela à son chevet et leur raconta sa liaison.

— Ils m'ont fait boire un poison, je l'ai senti, leur dit-elle : pourquoi ? Je ne leur ai pourtant rien fait. Je vais mourir, vengez-moi.

Plusieurs médecins furent appelés ; mais, malgré des soins empressés, elle expira le lendemain.

En raison de ce décès suspect, dont les causes ne purent être nettement établies, le médecin de l'état civil refusa le permis d'inhumer. Le commissaire de police, informé, fit transporter le cadavre à la Morgue aux fins d'autopsie et prévint le parquet.

Se conformant aux volontés dernières et en raison des accusations formelles de la défunte, les parents déposèrent une plainte entre les mains du parquet et demandèrent l'autopsie du corps de leur fille.

Certains documents ont été saisis et des commissions rogatoires auraient été secrètement envoyées dans la ville de l'Ouest où Mlle Vaillot tomba malade.

M. CHÉRON CAMBRIOLÉ

Caen 17 janvier. — L'avant-dernière nuit, des cambrioleurs se sont introduits dans la maison où réside M. Henri Chéron, député du Calvados, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre.

Après avoir escaladé la grille qui clôt la cour précédant l'habitation, les malfaiteurs ont pénétré par une fenêtre. Toutes les armoires ont été ouvertes ; mais on n'a touché ni à l'argent, ni aux objets précieux ; en revanche, les lettres et papiers ont été dispersés ou répandus sur le sol.

C'est un ami de M. Chéron, chargé d'ouvrir la maison, en son absence pour l'aérer qui, s'y étant rendu hier a constaté le cambriolage.

LES POLONAIS EN PRUSSE

Le Landtag a voté le projet d'expropriation. — La minorité a sifflé le prince de Bülow

Berlin, 16 janvier. — Le Landtag a voté hier, comme nous l'avons annoncé, le projet de loi des marches orientales. Voici sur cette séance quelques détails nouveaux :

M. Jadzewski déclare au nom de son groupe que les Polonais laissent la responsabilité des actes du gouvernement et des partis de la majorité à ceux qui les accomplissent, et qu'ils se hornent dans la discussion en deuxième lecture à repousser toutes les parties du projet de loi.

M. Heydebrand, conservateur, se prononce pour le projet de loi, et le prince de Bulow, chancelier de l'Empire, déclare ensuite que le gouvernement royal accepte le projet avec la rédaction qui lui a été donnée par la commission, bien qu'il ne réponde pas, sous cette forme, aux propositions primitives du gouvernement.

« Si le gouvernement, ajoute le prince de Bulow accepte malgré cela le projet de loi, c'est qu'il tient compte des scrupules formulés par les partis par l'appui desquels, dans la question des Marches Orientales, le gouvernement peut encore toujours compter et doit compter également dans l'avenir.

» J'assume, continue le prince de Bulow, la responsabilité de ce projet, d'où je me suis efforcé d'écarter tout chauvinisme. Les résultats des débats qui se sont déroulés jusqu'ici, font espérer que la majorité de la Chambre ne voudra pas abandonner le gouvernement, lorsqu'il s'agit de défendre l'élément allemand, et de vaincre l'opposition qui continue à combattre l'union indissoluble de notre marche orientale avec l'Empire. » (Vifs applaudissements sur les bancs de la droite et des nationaux-libéraux ; sifflets sur les bancs des Polonais et du centre).

Les conservateurs et les nationaux-libéraux se prononcent en faveur du projet de loi et soutiennent qu'il n'a rien de contraire aux lois constitutionnelles, ainsi que le prétendent les partis opposés.

Un orateur appartenant à ces derniers, le comte Opaschina, du Centre, déclare que l'expropriation est une mesure socialiste.

Les polonais et le centre manifestent leur approbation.

Finalement, le projet est adopté dans la forme proposée par la commission, et malgré l'opposition du centre, des polonais et des libéraux.

Le projet comprend le paragraphe compromissoire relatif à l'expropriation et qui limite cette dernière à une superficie totale de 70.000 hectares.

Le vote a eu lieu à une majorité de 193 voix contre 119.

L'opposition comprend, avec les votes des polonais, du centre et des libéraux ceux de trois conservateurs, d'un conservateur indépendant, d'un danois et d'un député national-libéral.

Informations REGIONALES

Audacieux cambriolage A THUN

SIX MILLE FRANCS DE TITRES VOLES

Depuis dix mois environ les époux Descarpentrie-Hugue, un ménage de vieux rentiers, s'étaient installés à Thun, près de St-Amand.

Le mari est aveugle et le couple ne s'absente jamais.

Pour une fois où se produisit l'exception, la malchance a été grande.

En effet, le dimanche 12 janvier, vers deux heures et demie, les époux Descarpentrie se rendirent chez leurs voisins, les Vandenbosk, pour prendre le café.

Une demi-heure après, ils rentraient. Mais le lendemain, la femme constatait la disparition, dans le placard où elle l'avait laissé, d'un petit coffret de sûreté en fer, où se trouvaient les économies du ménage.

Le contenu du coffret se composait de : onze obligations, dont neuf de fonds russes ; une de l'Etat turc, une de la ville de Paris, toutes de 500 francs, et au porteur ; un sautoir à petites mailles, une croix, deux bagues en or ; une somme de 350 francs en billets de banque.

Le tout représentait une somme de 6,150 francs.

Mme Descarpentries avait eu l'imprudence en s'absentant, de laisser la porte de la maison ouverte, ainsi que celle du placard. Elle n'a aucun soupçon et dans le voisinage personne n'a vu entrer quelqu'un pendant son absence.

La gendarmerie de Saint-Amand a ouvert une enquête qui sera d'autant plus difficile que l'on ne possède aucun numéro des obligations volées.

La tentative d'assassinat DE RIEUX

Nouveaux détails

Voici quelques renseignements complémentaires que nous avons pu obtenir sur la tentative d'assassinat dont a été victime Mme veuve Wallez, cultivatrice à la Tour de Rieux.

Nestor Dusséaux, 23 ans, avait, il y a quatre ans, fait la moisson à la ferme de Mme veuve Wallez ; il connaissait donc parfaitement l'état des lieux. Mardi matin, vers 9 heures, il se présenta à la ferme et demanda du café et trois grands verres d'eau-de-vie qu'il paya 20 centimes. Il se fit ensuite servir une tartine de beurre et de fromage et partit, disant qu'il allait travailler à la sucrerie de Cauroir.

Dusséaux n'alla pas si loin : il se rendit à Cagnoncles où il s'amusa durant toute la journée. Cependant avant de quitter la ferme de « la Tour de Rieux » il avait demandé à Mme Wallez de lui acheter un marteau et un burin. Un refus lui avait été opposé.

Vers 4 heures de l'après-midi, Dusséaux revint à la ferme et demanda à manger. Tandis qu'il prenait son repas dans la cuisine, il dit à Mme Wallez : « Il faut aller chercher une bouteille de vin à la cave pour boire chacun un bon verre ».

La cultivatrice répondit que son fils Amédée possédait les clefs de la cave. Dusséaux insista néanmoins et renouvela sa demande à plusieurs reprises, mais inutilement.

A un moment donné, il demanda à la septuagénaire où était son fils Louis.

Dans la grange, lui fut-il répondu.

Dusséaux alla à la fenêtre d'une chambre voisine afin de se rendre compte de l'exactitude du fait.

Il revint presqu'aussitôt dans la cuisine et c'est alors que se commit la tentative d'assassinat dont nous avons parlé hier.

Mme veuve Wallez porte trois fortes blessures au sommet de la tête ; son état aujourd'hui est tout à fait satisfaisant.

Quant à Dusséaux, il a dû reprendre la direction de Denain où il habite depuis quelque temps. Son arrestation, vraisemblablement, n'est plus qu'une question d'heures.

LA BANDE POLLET

L'instruction judiciaire. — La tentative d'assassinat de Neuf-Berquin

Comme nous l'avons annoncé, M. Coupillaud, juge d'instruction à Hazebrouck, s'est rendu, mercredi après-midi, à Neuf-Berquin, à l'effet d'interroger les époux Pruvost sur la tentative d'assassinat dont ils furent victimes le 19 novembre 1905.

C'est à cette date qu'Abel Pollet, Guyar, dit Lapar, Verbèke, Dekimpe et Gustave Leclercq, beau-frère de Pollet, se rendirent à Neuf-Berquin, accompagnés de Céline Pollet, Louise Matoret, Julienne Plateel et de Brabants.

Pendant que trois d'entre eux tenaient immobilisés les époux Pruvost, les autres dévalisaient la maison et emportaient tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance.

Les déclarations faites au sujet de cet exploit par Abel Pollet au juge d'instruction, ont été reconnues exactes par les époux Pruvost.

M. Coupillaud a invité Elodie Debril, l'ex-tenancière de l'estaminet « A l'Air des Champs », à Hazebrouck, à se tenir à la disposition du parquet d'Ypres pour être entendue comme témoin au sujet des crimes et délits reprochés à la bande Pollet.

Faux monnayeur et cambrioleur

IMPORTANTE ARRESTATION A ANZIN

Dans la soirée de jeudi, vers huit heures, un jeune homme, de haute taille, mis non sans élégance, portant fine moustache et longs cheveux, se présentait à l'estaminet Lepin, rue de Saint-Amand, à Anzin, où, pour une consommation, il remettait une pièce de cinq francs.

Il était à peine sorti que le débitant s'aperçut que la pièce, à l'effigie de Léopold, était fausse : elle avait été évidée.

M. Lepin avisa aussitôt l'agent Beauchamp, qui rechercha le filou.

Comme Beauchamp descendait la rue, il rencontra son collègue Coudré, qui lui fit part qu'au débit de tabac Semail, rue Saint-Louis, un individu dont le signalement était le même que celui du client à Lepin, avait également passé une pièce fausse, une « République ».

Les deux agents cherchèrent la piste du faux monnayeur et eurent l'heureuse idée de se rendre à la gare. Au guichet, ils apprirent qu'il avait dû prendre un billet pour Denain, pour le train de 9 h. 41.

ARRESTATION MOUVEMENTEE

L'homme était en effet sur le quai. Quand les agents apparurent, il traversa les voies et passa sous l'abri, justement du côté opposé à la direction qu'il devait prendre.

Les agents firent mine de le rejoindre : il traversa à nouveau les voies et enfin, au moment où le train venant de Somain arrivait, il fila précipitamment, en homme qui connaît l'endroit, aux cabinets.

Le manège était trop clair. Les agents s'élancèrent à leur tour, et, après avoir parlementé un instant, firent sortir l'individu qui protesta avec force cris, et chercha, mais en vain, à échapper aux poignes robustes qui l'avaient saisi.

Conduit au poste de police, il fut fouillé. Dans une poche de son pardessus, se trouvait un revolver chargé de six cartouches.

Dans les autres, une cinquantaine de francs en pièces parfaitement loyales, et ainsi composée : 17 de 50 centimes, 14 de 1 franc, 8 de 2 francs, 2 de 5 francs, et 2 fr. 65 en billon.

Comme papiers, il avait sur sur lui un acte de naissance au nom de : Charles François, 23 ans, typographe, originaire de Tintignies (Luxembourg) et un certificat de travail, de Montreux.

M. Orliange, commissaire, prévenu, était arrivé et essaya d'interroger l'individu qui refusa de répondre.

Tout au plus, en quelques mots, prétendit-il qu'il avait été arrêté à tort et que, s'il parlait, ce ne serait que devant le juge d'instruction.

Comme le commissaire s'étonnait qu'on n'eût pas trouvé de fausses pièces sur lui, l'agent Beauchamp déclara qu'il avait cru bien entendre, pendant le court moment que François était resté aux cabinets, comme un bruit métallique, et qu'il pensait que le faux monnayeur avait dû se débarrasser de ses pièces en les jetant dans la lunette.

Les cabinets seront vidés pour vérifier le fait.

De plus, en retournant sur le quai, Beauchamp retrouva une troisième pièce de deux francs, évidemment fausse.

AU PARQUET

François aurait cambriolé à Valenciennes

Hier, vers quatre heures du soir, les agents ont conduit leur capture à Valenciennes, au parquet, où ils ont remis le procès-verbal de leur enquête.

Ils ont été chaudement félicités de leur zèle, en raison de l'importante arrestation et aussi du danger qu'ils auraient pu courir en y procédant.

Devant M. Gobert, François conserva la même attitude que devant M. Orliange.

« Je ne parlerai qu'en présence d'un avocat », a-t-il déclaré.

Il a été aussitôt écroué.

Nous croyons savoir que le parquet a d'autant plus de raisons d'être satisfait de cette prise, que le faux monnayeur serait en même temps un cambrioleur recherché depuis plusieurs années.

Ayant été employé un peu de temps à l'imprimerie Hollande, rue de l'Intendance, à Valenciennes, où se trouvaient alors les bureaux de notre confrère « Le Valenciennois », il avait disparu subitement après avoir cambriolé les tiroirs.

Enfin, faut-il penser que le même serait affilié à la bande internationale dont les exploits ont défrayé récemment la chronique, dont quelques membres furent arrêtés en Belgique, et dont une complice, compagne d'un typographe anarchiste, également sous les verrous, a été dernièrement arrêtée à Fresnes ?

L'enquête, qui ne peut manquer d'être intéressante, nous l'apprendra.

LE CRIME D'EMMERIN

Gillon est renvoyé devant la chambre des mises en accusation

Nos lecteurs ont encore à la mémoire le crime d'Emmerin. On sait dans quelles circonstances une vieille femme de 79 ans, Mme veuve Bourbotte, fut lâchement assassinée dans la soirée du 25 novembre dernier.

On sait également comment la malheureuse victime put désigner le misérable, un jeune repris de justice, Auguste Gillon, âgé de 20 ans, que, le lundi suivant, c'est-à-dire le 25, le garde appréhenda.

M. Houeix, chargé de cette affaire, vient de clore son instruction.

Le magistrat a signé son ordonnance, renvoyant l'assassin devant la chambre des mises en accusation.

Les ailes du moulin tournent et tuent

A Neuville-Saint-Rémy, le petit-fils d'un meunier a le crâne broyé par une aile du moulin.

Le jeune Marcel Marignan, âgé de 5 ans, petit-fils de M. Savary, meunier, jouait dans le moulin de ce dernier, à Neuville-St-Rémy, près de Cambrai, lorsqu'il descendit et avisant un cerf-volant qui se trouvait dans l'intérieur du bâtiment, s'en empara et sortit pour le faire voler.

L'enfant, ayant lancé son jouet dans les airs, recula pour le faire planer, mais il ne fit pas attention aux ailes du moulin en mouvement et le malheureux enfant fut atteint à la tête par l'une d'elles.

Le crâne broyé, l'enfant reçut les soins de deux docteurs qui pratiquèrent l'opération du trépan. Mais le petit Marcel ne tarda pas à succomber à son horrible blessure.

Une vieille femme brûlée vive A HOLQUE

Un dramatique accident s'est produit à Holque, commune du canton de Bourbourg. Une vieille fermière, la veuve Vermeersch, âgée de 80 ans, habitait avec ses enfants, cultivateurs dans ce village.

Hier, vers 5 heures du matin, la fille de l'octogénaire quittait son logis pour aider son mari à vanner du blé dans la grange et laissait sa vieille mère, presque impotente, assise dans son fauteuil près du poêle.

Une heure après environ, en pénétrant pour se réchauffer, elle trouva sa mère étendue sur le sol, inanimée et les vêtements brûlés.

Malgré les soins empressés qui lui furent prodigués, la pauvre vieille expira deux heures après, sans avoir repris connaissance.

On suppose que la pauvre femme avait voulu mettre des charbons enflammés dans sa chaufferette. Ayant vu sa robe flamber, elle aura cherché à fuir et sera tombée avant d'avoir atteint la porte.

Fermeture d'une Usine A St-AMAND

Deux cent-cinquante ouvriers réduits au chômage

Le bruit court avec persistance, causant une vive émotion parmi la population commerçante et ouvrière, qu'en raison de la crise lainière, la fabrique de bonneterie Macquet-Carret va fermer ses portes.

Par suite, deux cent cinquante ouvriers, habituellement occupés dans cet établissement, seront réduits au chômage.

On laisse espérer, d'autre part, que le travail pourra reprendre vers le 5 février.

Il est vivement à souhaiter qu'il en soit ainsi, dans l'intérêt des familles éprouvées.

Du Toit au Sol

A Pont-de-la-Deûle, deux ouvriers électriciens tombent d'une hauteur de quinze mètres

Jeudi vers 4 heures du soir, deux électriciens attachés à la compagnie des mines de l'Escarpelle, MM. Cloenne, d'Auby et Herland, de Flines-les-Raches, étaient occupés à la réparation des fils au-dessus du lavoir de l'usine à briquettes, à une quinzaine de mètres de hauteur, lorsque par suite d'un faux mouvement ils perdirent l'équilibre et vinrent s'abattre tous deux sur le sol.

Des ouvriers de la cour accoururent et relevèrent les deux malheureux qui étaient sans connaissance

Transportés dans une dépendance de l'usine, le docteur Dransart vint leur donner des soins.

Herland est le plus gravement atteint, il porte une fracture au crâne et on conserve peu d'espoir de le sauver.

Quant à Cloenne il se plaint de violentes douleurs internes et porte de nombreuses contusions sur tout le corps.

Tous deux ont été reconduits en voiture à leur domicile.

Société républicaine des conférences populaires

(Sections du Nord de la France)

Voici la liste des conférences qui auront lieu samedi 18 janvier et dimanche 19, sous les auspices de la Société Républicaine des Conférences populaires :

SAMEDI 18 JANVIER

BETHUNE. — Section de Béthune. — Conférence par M. Désirat, instituteur à Paris. — Sujet : « Assistance et Assurance ».

VALENCIENNES. — Conférence par M. Bernard-Maurette, agrégé de l'Université. — Sujet : « L'Affaire Marocaine ».

SIN-LE-NOBLE. — Section de Sin-le-Noble. — Conférence par M. le docteur Hérin, de Montchecourt. — Sujet : « Hygiène populaire. Nécessité sociale ».

La conférence sera terminée par une tombola gratuite.

MONCHECOURT. — Section de Monchecourt. — Conférence par M. Vaillant, professeur à l'Institut Industriel du Nord. — Sujet : « L'Eau, au point de vue chimique, industriel et bactériologique ».

DIMANCHE 19 JANVIER

AUCHEL. — Section d'Auchel. — Conférence par M. Charles Valentin, publiciste. — Sujet : « L'Action Syndicale à notre époque ». Partie récréative avant et après la conférence.

STEENBECQUE. — Section de Steenbecque. — Conférence par M. Barbe, professeur à l'Ecole Nationale professionnelle d'Armentières. — Sujet : « Le Maroc et les Marocains ». Avec projections lumineuses.

ECOURT-SAINT-QUENTIN. — Section de Marquion. — Conférence par M. Maurette, agrégé de l'Université. — Sujet : « République et Patrie ».

VIEUX-CONDE. — Section de Vieux-Condé. — Conférence par M. Deneubourg, instituteur. — Sujet : « L'Ecole laïque et la République ». Partie récréative et tombola de livres.

SOUCHEZ. — Section de Souchez. — Conférence par M. Charles Valentin, publiciste. — Sujet : « Le Féminisme ».

MERVILLE. — Section de Merville. — Conférence par M. Georges Marais, avocat à la Cour d'appel de Paris. — Sujet : « L'Avènement du Suffrage Universel en 1848 ».

LOON-PLAGE. — Section de Dunkerque. — Conférence par M. Buisson, publiciste à Paris. — Sujet : « L'Action Syndicale ».

FRESNES. — Section de Fresnes. — Conférence par M. G. Anquetil. — Sujet : « Cléricalisme et Démocratie ». Conférence-concert avec le concours des élèves de l'école laïque.

AUBIGNY-AU-BAC. — Section de Sin-le-Noble. — Conférence par M. A. Verspuel, instituteur à Sin-le-Noble. — Sujet : « Une Page d'Histoire contemporaine ».

MARCHIENNES. — Section de Marchiennes. — Conférence par M. Bodelle, directeur d'école à Armentières. — Sujet : « Le Devoir social ».

CRESPIN. — Section de Crespin. — Conférence par M. Désirat, instituteur à Paris. — Sujet : Les Retraites ouvrières ».

BANTEUX. — Section de Cambrai. — Conférence par M. Dartus, instituteur. — Sujet : « Les Paysans Français et la Révolution Française ».

LEWARDE. — Section de Dechy. — Conférence par M. Bujault, professeur de rhétorique au collège de Béthune. — Sujet : « Les Conquêtes laïques de la République ». Cette conférence sera suivie d'un concert.

LE QUESNOY. — Section de Le Quesnoy. — Conférence par M. Jubault, chevalier de la Légion d'honneur. — Sujet : « L'Impôt sur le Revenu ».

HASNON. — Section d'Hasnon. — Conférence par M. Bujault, professeur de rhétorique au collège de Béthune. — Sujet : « La Solidarité ».

HORNAING. — Section de Brillon. — Conférence par M. le docteur Hérin, des mines d'Azincourt. — Sujet : « De Henri IV à M. Fallières ».

QUINCY. — Section de Sin-le-Noble. — Conférence par M. Blement, de la Faculté de Droit de l'Université de Lille. — Sujet : « Victor Hugo ».

ARRAS. — Section d'Arras. — Conférence par M. Lucas, publiciste. — Sujet : « La Cité moderne ». Sous la présidence de M. David, président de l'Association philotechnique).

THUN-SAINT-MARTIN. — Section de Cambrai. — Conférence par M. Verspuel. — Sujet : « L'Idée républicaine ».

Aux Assises du Pas-de-Calais

POUR LA PEINE DE MORT

A l'issue de la session des assises du Pas-de-Calais qui vient de se clore à Saint-Omer, le jury a voté et adressé le vœu suivant au ministre de la justice :

Les jurés de la 4e session 1908 des assises du Pas-de-Calais, soussignés, ont l'honneur d'adresser à M. le Garde des Sceaux, ministre de la justice, la délibération qu'ils ont cru devoir prendre en citoyens libres, respectueux des lois et de la Constitution, en vue de sauvegarder les droits et les intérêts de la société et de l'ordre public, menacés par une propagande athée, démoralisante et subversive, dirigée contre les bonnes mœurs et l'ordre social ;

Considérant que les attentats contre la sécurité des citoyens, notamment des femmes et des enfants croissent dans des proportions inquiétantes et qu'il importe pour le bon renom du pays et de la République de punir les criminels que ne peuvent arrêter ni la raison ni la morale ;

Emettent énergiquement le vœu que la peine de mort soit maintenue et réellement appliquée, sauf pour les cas tout à fait exceptionnels réservés au droit de grâce.

Cette pétition a été signée par tous les membres du jury, sauf par M. Lengrand, de Lièvin.

Le Jeu du Catafalque

Il est avec le Ciel, de faciles accommodements. A moins d'être ignare, chacun sait que, contre un sac d'écus remis au clergé, on peut abréger, dans une mesure plutôt très appréciée, que facilement appréciable, les affres du purgatoire. Tant pis pour ceux qui, ayant misérablement sué sang et eau toute leur vie, n'ont pu se prémunir d'une poire pour la soif de l'autre monde... et la prospérité des vendeurs d' « oremus ».

Seulement, qu'il me soit permis de le constater, nos « très modernes » vendeurs d' « oremus » ont d'assez étranges façons de gérer leur « bedide gommerce ».

Il me souvient, — j'étais bien jeune alors, — d'avoir assisté, il y a de cela quelque dix ans, aux obsèques du colonel Henry, le « glorieux martyr » comme se plaisaient, alors, à le proclamer les « bons Français » de l'époque. C'était un dimanche matin, par un radieux soleil, que, dans un village perdu de la Champagne, eut lieu l'enterrement. Toutes dispositions étaient prises pour de solennelles funérailles à l'église, lorsque la brusque arrivée de journalistes dreyfusards amena un brusque remaniement du programme. On se borna à installer le catafalque sous le porche de l'église et la messe fut chantée, portes ouvertes, mais sans que le cadavre du suicidé ait franchi le seuil du saint lieu.

C'est ainsi qu'on en usa, dans un village, pour le très modeste enterrement du colonel Henry.

Pour Guyot-Dessaigne, excommunié, ex-ministre, — on a « toléré » étant donnée la très nombreuse et très « selecta » assistance. l'entrée du cadavre à l'église. « Le catafalque a été supprimé et le cercueil a été déposé au lieu habituel, dans l'église, sous un brancard, entre douze chandeliers ».

Les journaux bien pensants allègueront et ont déjà allégué qu'au dernier moment, en raison d'un repentir « secret », qui « a pu » se produire, Guyot-Dessaigne, l'excommunié, ne devait pas être privé des prières de l'Eglise.

Si cela est possible pour l'ex-ministre de la Justice, cela devait être possible également pour l'ex-colonel d'état-major.

De cet hilarant problème : emploi du catafalque à l'intérieur de l'église, fort-il conclure que le clergé clermontois est plus « ferré » en théologie que ne l'était le curé de Champagne ?

Ou bien, — et n'est-ce pas là qu'est la vérité, — le « modernisme » envahit l'Eglise sans même que celle-ci en ait conscience ?

Tout, désormais, pour les excommuniés et les suicidés, — à la condition de n'être pas mort insolvable, — se réduit à une banale question de catafalque.

Nous sommes loin, bien loin de l'angélique culte du cimetière, du coin des réprouvés, du dans le trou aux chiens, il y a de cela cinquante ans à peine, on enfouissait ignominieusement les « chargnes » des mécréants.

Raoul DES ETAQUES.

Dernière Heure

Le cas de M. Archimbaud

UNE ENQUETE JUDICIAIRE

Paris, 17 janvier. — Sur commission rogatoire de la Cour de Grenoble, M. Berthelot juge d'instruction est chargé d'ouvrir une enquête sur les études de M. Archimbaud, député invalidé.

Le commissaire aux délégations judiciaires a entendu M. Stapfer, doyen de la faculté de théologie, Ehrhardt, secrétaire de cette faculté et Bénézech, directeur de l'école de théologie protestante.

Tous trois ont déclaré que M. Archimbaud, après avoir fait ses études de théologie soit comme externe, soit comme interne, avait été déclaré apte à remplir les fonctions de pasteur.

Toutefois la faculté n'ayant pas qualité pour ordonner des pasteurs, c'est aux associations cultuelles qu'il faudra s'adresser pour savoir si l'une d'elles a nommé M. Archimbaud.

EN RUSSIE

Les poursuites contre les Cadets

La police perquisitionne et recherche la preuve d'un complot

Saint-Pétersbourg, 17 janvier. — Dans les milieux bien informés on confirme que les perquisitions opérées à Moscou, chez les membres du comité central des Cadets, étaient destinées à obtenir la preuve de son organisation afin de poursuivre les Cadets en justice.

Monstrueux assassinat

Un satyre tente de violer une jeune fille et la tue d'un coup de revolver.

Paris, 17 janvier. — Ce soir, à 6 heures, un nommé Georget, demeurant à Stains, rue Carnot, a entraîné une jeune fille de 18 ans, Marie Jolibert, dans un champ situé près de usines où elle travaillait et a essayé de la violer. Comme elle résistait, il l'a tuée d'un coup de revolver, puis a disparu.

La maladie de la Tsarine

Londres, 17 janvier. — Le « Globe » reçoit de son correspondant de St-Pétersbourg un télégramme annonçant que la tsarine cédant aux instances de ses médecins, ira dans deux ou trois mois une croisière dans la Méditerranée.